

**CONTRAT DE LOCATION****LOCATION DE STRUCTURES GONFLABLES**

*Exemplaire à remplir et signé avec les conditions générales et à renvoyer soit par la poste avec un chèque d'acompte de 50 % «Rémi FRANCISCO» ou scanné et renvoyé le contrat par mail « remi-peche@hotmail.fr » avec un acompte de 50% par virement bancaire.*

**Je soussigné(e).....**..... **Tél.:**.....

**Adresse:**.....

**Mail:**.....

**Certifie prendre à la LOCATION:**

Nom de(s) château(x) gonflable(s) :.....

Date le:..... à ..... h .....

Retour le :..... à ..... h .....

Lieu d'installation:.....

Thème de l'événement :.....

Déclare avoir souscrit une Assurance Responsabilité Civile (cochez case obligatoire)  **OUI**

**TOTAL TTC:**..... €

**Lors de ce contrat, je m'engage:**

- A respecter les conditions générales de location et les consignes de surveillance notées au dos (ou document joint obligatoire)
- A payer, en cas de dommage, le montant total des frais engagés pour les réparations du matériel et/ou des on nettoyage.

**1-La présente location prendra effet** dès réception de ce contrat dûment complété et signé, accompagné des Conditions Générales de Location ci-après, également signées et un acompte de réservation de 50 % par virement ou par chèque ou espèce du montant total TTC de .....€

Les coordonnées bancaires: Banque CIC IBAN/ FR76 1009 6180 9900 0321 2820 502 / clé RIB 02 / BIC : CMCIFRPP

(Le chèque de caution est obligatoire et doit être donné en main propre des réceptions du matériel.)

Chèque de Caution d'un montant de.....fait le.....

N°..... Banque.....

Rendu le ..... à M .....Signature : .....

Avec une Pièce d'identité obligatoire.

Fait à ....., le.....

*(Nom Prénom Signature)*

*\*Faire précéder la signature de la mention manuscrite «lu et approuvé»*

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE STRUCTURES GONFLABLES ET JEUX DIVERS

Il est préalablement précisé que les présentes conditions régissent exclusivement, les locations par FRANCISCO Rémi immatriculée au RCS Toulon (83) sous le numéro 847 685 989.

Elles régissent le présent contrat entre FRANCISCO Rémi et toute personne, physique ou morale, dénommée ci-après le « *client* » souhaitant procéder à la location de produits appartenant à «FRANCISCO Rémi», directement, ou via le site internet [remi-peche@hotmail.fr](mailto:remi-peche@hotmail.fr).

Les produits loués peuvent être neufs ou avoir déjà été utilisés par d'autres clients à l'occasion d'une précédente location, sans que cela n'ait une incidence sur la présente location. «FRANCISCO Rémi» se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions de location à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande du client. Les présentes conditions générales de location sont systématiquement remises ou adressées à chaque client avant toute commande auprès de «FRANCISCO Rémi».

En conséquence, toute commande implique de la part du client l'adhésion entière et sans réserve des présentes conditions générales de location. Aucune des clauses portées sur les bons de commande ou sur des correspondances ultérieures adressées à «FRANCISCO Rémi» ne peut en conséquence y déroger, sauf stipulation contraire incluse en termes exprès de la part de «FRANCISCO Rémi».

## ARTICLE 1: COMMANDES-CONTRATS

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de location avant la passation de sa commande.

La validation de la commande du client vaut donc acceptation des présentes conditions générales de location, sans réserve.

Toute commande spéciale (durée de la location, importance du parc loué lieu d'utilisation, etc...) pourra faire l'objet d'accords particuliers.

## ARTICLE 2: DURÉE DE LA LOCATION

La durée de la location à la journée est fixée à six heures sauf conditions spéciales définies préalablement (location sur plusieurs jours, semaines, mois, ou dérogations). La location prend effet au moment où la structure est mise à la disposition du client. Lors de la remise de la structure et de ses accessoires, la charge des risques est transférée au client qui en assume la garde matérielle et juridique sous son entière responsabilité. Celles-ci prennent fin le jour où la totalité du matériel est restituée par le client ou repris par «FRANCISCO Rémi».

Ces dates et heures de location sont stipulées sur le contrat de location.

## ARTICLE 3: MISE A DISPOSITION

**Responsabilité:** Le client (âge minimum 18ans) de structures gonflables et des jeux appartenant à «FRANCISCO Rémi» est entièrement responsable de ceux-ci durant tout le temps de la location, c'est-à-dire du départ du livreur chargé de la livraison et du montage jusqu'à son retour pour la reprise du matériel. «FRANCISCO Rémi» ne peut être tenue responsable des éventuels retards de mise à disposition ou de livraison pour tous les cas indépendants de sa volonté (retard dans les transports, retours locations précédentes...) ni de leurs conséquences directes ou indirectes. Les structures sont remises au client conforme aux réglementations en vigueur.

Le client reconnaît avoir reçu le matériel en bon état d'usage et d'entretien, en parfait état de fonctionnement, avec les certificats de conformité, les accessoires nécessaires, les instructions de montage, d'utilisation et les consignes de sécurité, qu'il s'engage à lire attentivement et à diffuser aux personnes en charge de l'encadrement et à faire respecter par les utilisateurs. En cas d'absence d'un de ces éléments, il appartient au client de le réclamer à «FRANCISCO Rémi» avant toute utilisation du matériel.

**Changement de structures :** En cas de vandalisme, de dégradation ou de panne sur la structure retenue par l'utilisateur, avant la date de mise à disposition, celle-ci sera remplacée le jour de la manifestation par une autre structure de gamme identique ou supérieure et ce, sans changement de tarif.

«FRANCISCO Rémi» n'a pas connaissance des projets du client, ni l'obligation de vérifier le choix du client sur la faisabilité et la comptabilité du matériel à son projet, de sorte que sa responsabilité ne saurait être engagée à cet égard. Le client certifie avoir pris connaissance des informations et consignes figurant sur le contrat et s'être renseigné de la réglementation en vigueur avant de finaliser sa commande.

«FRANCISCO Rémi» aura libre accès au matériel pendant toute la durée de la location et se réserve le droit de ne pas monter ou démonter ce matériel en cas de détérioration constatée durant l'utilisation ou en cas de forte pluie ou de vent violent (à partir de 40km/h pour les jeux gonflables qui ont une hauteur inférieure à 5 mètres et 30 km/h pour les jeux supérieurs à 5 mètres ou si la sécurité des personnes et / ou des biens ne peut être assurée. Dans tous les cas, le client devra en outre

régler à «FRANCISCO Rémi» l'intégralité des sommes prévues au contrat.

## ARTICLE 4: PRIX

Les prix des locations sont indiqués en Euros, sous la mention **Toutes Taxes Comprises** pour les clients particuliers ou professionnels. Les locations sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Le coût total de la location sera fixé avant la signature du contrat et basé par rapport au(x) jeu(x) choisi(s), le jour ou les jours de location, les frais ou non kilométriques, et le(s) option(s) choisi(s) sur le contrat de location.

## ARTICLE 5: CONDITIONS DE RÈGLEMENT

**Généralités :** Comme mentionné à l'article 1 de ces conditions générales de vente, seul le retour du contrat sous 8 jours, accompagné du chèque d'acompte mentionné sur le contrat, vaut engagement définitif.

**Acompte :** Le règlement des locations est payable par le loueur en Euros à hauteur de 50% du total au jour de la commande et non remboursable.

**Solde:** Sauf conditions particulières spécifiées au contrat, le solde de la facture (soit les 50% restant) devra faire l'objet d'un règlement, stipulé sans escompte. Il sera versé au plus tard le jour de la mise à disposition du matériel et s'effectuera par virement, espèces.

**Caution:** Comme mentionné à l'article 1 de ces conditions générales de location, seul le retour du contrat sous 8 jours accompagné du chèque de caution mentionné sur le contrat vaut engagement définitif.

«FRANCISCO Rémi» se garde le droit d'encaisser cette caution à tout moment, sans avis préalable, à charge de la restituer au retour des produits et ses accessoires loués en bon état. Cette caution couvre d'éventuels accidents et détériorations survenus au(x) produit(s) loué(s), le devoir de rendre le(s) produit(s) dans un état propre pour le client suivant, le non-retour d'un ou plusieurs jeux, accessoires fournis ou un retard dans la restitution. Le montant de la caution ne limite pas la responsabilité financière du client qui peut être engagée au-delà (perte, vol...).

**Retard :** Pour tout retard de règlement un supplément égal à 5%, par semaine sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, sera appliquée.

## ARTICLE 6: OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client devenant « gardien » des matériels loués dès leur mise à disposition, il devra en conséquence :

**Branchement électrique:** Prendre à sa charge, pour les jeux concernés la fourniture et le branchement électrique, sous protection différentielle reliée à la terre et conforme aux normes «lieux publics» en vigueur. À cet effet, une prise de 220V-16 Ampères (câble de 3G2.5 non fournis) par jeu gonflable doit être dédiée exclusivement au jeu. L'arrivée du courant doit se trouver sur le périmètre de l'emplacement du jeu à 25 mètres maximum. La soufflerie du jeu doit rester branchée durant toute la prestation. L'alimentation par groupe électrogène est interdite conformément à la spécification du concepteur de la soufflerie ;

**Assurances :** Prendre toutes dispositions utiles en vue de se garantir et déclare avoir souscrit toutes polices d'assurance qui lui paraissent opportunes afin de couvrir les risques de responsabilité civile, dommages corporels..., liés à la manifestation, devra en outre se prémunir pour les risques de vandalisme, détérioration, vol ou perte des matériels et équipements confiés et ce, même dans le cas où le contrat de location prévoit la présence du personnel d'animation ou de surveillance par «FRANCISCO Rémi».

**Propriété :** Veiller à la propriété du matériel (absence de matières adhésives, de traces de chaussures et de maquillage, de tâches diverses, eau en cas de pluie etc...) «FRANCISCO Rémi» se réserve le droit de facturer le nettoyage si nécessaire qui est de 30€ par structure si elle est sale et 60€ pour les structures qui ont pris l'eau.

**Dégâts:** le locataire sera seul responsable des matériels confiés. Toute détérioration, (perte ou vol), quelle qu'en soit la cause et les circonstances, seront intégralement à sa charge et comprendront en outre les frais complets de remise en état et également le montant de la location correspondant à la durée d'indisponibilité du matériel; toute déchirure PVC ou trou sera réparé par nos soins et facturé entre 80€ et 1500€.

**Perte de matériel :** Tout le matériel (documents, équipements et accessoires compris) en cas de manquement, quelle qu'en soit la cause, sera facturé au client pour sa valeur de remplacement ; un tatami 35€; un piquet 5€, une bâche de protection 45€ ; une soufflerie 350€.

**Utilisation du matériel:** le locataire S'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer. Il devra prévoir obligatoirement des barrières de sécurité autour du jeu afin de protéger le matériel. Les accessoires Fournis (soufflerie, bâches, accessoires de fixation, tatami) devront

Impérativement être utilisés conformément aux instructions données; **Intempéries :** Mettre en œuvre, en cas d'intempéries, tous les moyens nécessaires pour assurer la protection des utilisateurs, du personnel et des matériaux. Il sera contraint, en particulier, de stopper l'activité, de plier et de ranger les matériaux en cas de vent fort ou de pluie ou suspendre la manifestation et assurer la protection des matériaux en cas de pluie;

**Retard restitution :** Savoir qu'il sera tenu pour responsable des préjudices subis par «FRANCISCO Rémi» et / ou sa clientèle pour tout retard non justifié dans la restitution du matériel. Dans ce cas, «FRANCISCO Rémi» se réserve le droit de reprendre le matériel, où qu'il se trouve, aux frais du client. Tout dépassement entraînera une facturation supplémentaire sur la base du tarif général de location en vigueur à la date de l'événement ;

**Responsabilités :** Après l'achèvement de la manifestation le client restera gardien de l'ensemble des biens confiés jusqu'à sa complète restitution à «FRANCISCO Rémi» et devra en conséquence prendre toutes dispositions nécessaires à cet effet ;

**Autorisations :** S'informer et réunir toutes les autorisations administratives nécessaires à la tenue et au bon déroulement de la manifestation projetée ;

**Intervention supplémentaire:** Sous réserve de son acceptation, toute intervention de «FRANCISCO Rémi» sur la demande du client, quelle qu'en soit la raison, sera facturée au client à hauteur de Cinquante euros toutes charges comprises plus un euro toutes charges comprises du kilomètre parcouru depuis le dépôt de «FRANCISCO Rémi» jusqu'au lieu de la manifestation, aller et retour ;

**Le client s'engage à ne jamais abandonner le matériel loué sans surveillance d'un adulte responsable.**

## ARTICLE 7: RESPONSABILITÉ

**Les produits proposés** sont conformes à la législation française en vigueur et aux normes applicables en France (EN 14960). Il appartient au client de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'utilisation des produits commandés. Les photos sont communiquées à titre illustratif.

**Garantie :** La responsabilité de «FRANCISCO Rémi» ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale ou inhabituelle, si tous les termes de ces conditions générales, sans exception, n'étaient pas respectés, c'est-à-dire en contrariété avec les normes d'utilisations fournies et communiquées au client lors de la mise à disposition du matériel.

**Force majeur :** La responsabilité de «FRANCISCO Rémi» ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de location découle d'un cas de force majeur ou d'un cas fortuit. A ce titre, la force majeure s'étend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code Civil.

**Article 1218 Code civil:** Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1.

**Dommages :** «FRANCISCO Rémi» décline toute responsabilité en cas d'accident et ce, quelque soit le cadre de déroulement de la manifestation, et ne pourra être tenu pour responsable des pertes et/ou dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation, appropriée ou non, ou du mauvais fonctionnement du matériel. «FRANCISCO Rémi» ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des dommages corporels résultant de l'utilisation des structures ou des matériaux loués.

**Saisie matériel :** Le matériel loué reste la propriété exclusive de «FRANCISCO Rémi» et ne peut en aucun cas, faire l'objet d'un dessaisissement de quelque nature que ce soit par le client. En cas de mise en liquidation ou de faillite du client, le matériel loué ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une saisie ou de toute autre mesure.

## ARTICLE 8: ANNULATION DE COMMANDE

Toute annulation de commande par le Preneur donnera lieu au paiement en faveur du Bailleur d'une indemnité forfaitaire égale à 40 % du montant du prix total de la location mentionnée dans les conditions particulières si l'annulation a lieu plus de 4 jours avant la date prévue, et est de 80 % du montant de la location si l'annulation a lieu moins de 4 jours avant la date prévue, sans préjudice du droit du Bailleur de réclamer des dommages et intérêts supérieurs en cas de préjudice réel plus important.

En cas de crise sanitaire et de la COVID19 toutes annulations de contrat de location ou de prestation le client devra informer la société «FRANCISCO Rémi» pour assurer le report du contrat à une date antérieure est valable sur une année à partir de la date du contrat. Aucun acompte déjà versé ne sera remboursé et tout devis engagé et signé de l'année précédente où encours sera reporté au même tarif où soit supérieur au devis selon les besoins.

## ARTICLE 9: PROPRIÉTÉ DU MATERIEL LOUÉ

Le Matériel Loué est et reste la propriété exclusive du Bailleur pendant toute la durée de la Location, même s'il ne restitue pas le Matériel Loué. Le Preneur ne peut le prêter, ni le sous-louer à un tiers, sans l'accord préalable et écrit du Bailleur.

## ARTICLE 10: NULLITÉ

Si une des dispositions contractuelles se révèle nulle ou inapplicable, cette nullité ou inapplicabilité n'affectera pas les autres dispositions contractuelles qui demeureront pleinement applicables.

## ARTICLE 11: RÉCLAMATION

Toute réclamation relative à l'utilisation des produits loués devra être effectuée, par lettre recommandé avec avis de réception, au plus tard le dernier jour de la manifestation organisée par le client au cours de laquelle les produits loués par «FRANCISCO Rémi» ont été effectivement utilisés.

## ARTICLE 12: ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins du présent contrat et de toutes ses suites, le Preneur fait élection de domicile à l'adresse mentionnée aux conditions particulières où toute communication, notification d'acte judiciaire ou extra-judiciaire pourra valablement lui être faite.

## ARTICLE 13: DROIT APPLICABLE & LITIGE

Les présentes conditions générales de location sont rédigées en langue française et soumises à la loi française. Toutes contestations relatives à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions seront portées devant les Tribunaux du ressort de Toulon.

Fait à....., le.....

(Nom Prénom Signature)\*

\*Faire précéder la signature de la mention manuscrite «lu et approuvé»

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE						Domiciliation CIC TOULON SAINT JEAN
Banque 10096	Guichet 18099	N° compte 00032128205	Cle 02	Devise EUR		
Identifiant international de compte bancaire						BIC (Bank Identifier Code) CMCICFRPP
FR76	1009	6180	9900	0321	2820	502
Domiciliation CIC TOULON SAINT JEAN LE 14 AV CHAMORD 366 AVENUE FRANCOIS CUZIN 83000 TOULON						Titulaire du compte (Account Owner) M REMI FRANCISCO 5 RUE DES MURIERS 83210 BELGENTIER
04 98 51 01 08						Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE						